

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY**

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal, tenue le 12 mars 2020 à 19h30 à la salle du conseil située au 309, 4^e Avenue, Saint-Paul-de-Montminy.

Sont présents : Madame Odile Blais et messieurs Guy Boivin, Martin Boulet, Christian Nadeau et Gaston Lessard formant quorum sous la présidence de monsieur Alain Talbot, maire.

Est également présente : Madame Claudette Aubé, dir. générale et secrétaire trésorière.

Est absent : Monsieur Rémi Fontaine

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE : Monsieur le maire constate le quorum à 19h30 et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-03-23: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Martin Boulet et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que présenté.

À l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1 : Ouverture de la séance
- 2 : Adoption de l'ordre du jour
- 3 : Acceptation de l'offre pour les travaux de réfection de la Route Sirois et du Rang 5
4. Demande d'aide financière pour travaux de réfection de la Route Sirois et du Rang 5
- 5 : Période de questions
- 6 : Levée de la séance

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2020-03-24 : ASSEMBLÉE SUSPENDUE

À 19h50, il est proposé par monsieur Gaston Lessard, appuyé par monsieur Martin Boulet et résolu d'ajourner la séance jusqu'au 16 mars à 19h30 afin d'obtenir plus d'informations en regard de la recommandation de CIMA concernant le processus d'acceptation de la soumission pour réaliser les travaux de réfection de la Route Sirois et du Rang 5.

À l'unanimité



Je, Alain Talbot, maire; atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code



Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire-trésorière

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 6 avril 2020.